

TABLEAU DES USAGES AUTORISÉS

CULTURES DES USAGES HOMOLOGUÉS	CULTURES COUVERTES	DOSES HOMOLOGUÉES	DAR	NOMBRE D'APPLICATIONS MAX.	ZNT AQUATIQUE ET PLANTES
Graines protéagineuses *Désherbage	Pois d'hiver, pois protéagineux d'hiver et pois protéagineux de printemps. Uniquement pour une application au printemps.	4 L/ha	60 jours	1 au printemps	5 mètres
Haricots et Pois écosés frais *Désherbage	Pois de conserve			1/an	
Porte graine – Légumineuses fourragères *Désherbage	Luzerne, sainfoin, trèfles		3 jours minimum selon la réglementation en vigueur		

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

NUFARM SAS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation aux autres usages prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Nom homologué : TROPOTONE®

AMM n° 5500179

Famille de produit : HERBICIDE foliaire systémique

Composition : 400 g/L (soit 34,8% p/p) de MCPB (sel de sodium)

Formulation : Concentré soluble (SL)

Mode d'action
Groupe 4
(Classification H.R.A.C)
Alterner les modes d'action, c'est pérenniser vos solutions

MODE D'ACTION

TROPOTONE® est un herbicide anti dicotylédones des graines protéagineuses, des pois de conserve et des légumineuses fourragères porte-graines.

SPECTRE D'EFFICACITÉ

Adventices sensibles freinées à 3 L/ha ; détruites à 4 L/ha	Amarante, atriplex, bardane, bleuet, capselle, carotte sauvage, chardon ¹ , chénopode blanc, coquelicot, datura, épiaire, fumeterre ¹ , géranium, grémil, jonc épars, laiterson, liseron, linare, ortie, pensée, renoncules (sauf renoncule bulbeuse), renouée liseron, renouée persicaire, rumex, sanve (avant montaison) ¹ , silène, tabouret des champs, vesce.
Adventices moyennement sensibles freinées à 4 L/ha à traiter très jeunes	Armoise, colza (repousses) ² , érigeron, euphorbes, géranium herbe à Robert, gesse, menthe, ortie royale, peigne de Vénus, pissenlit, ravenelle ² , renoncule bulbeuse, renouée des oiseaux, tussilage, véroniques.
Adventices résistantes	Anthémis, chrysanthème des moissons, gaillet, matricaire mercuriale, morelle, stellaire, séneçon, spergule, toutes les graminées.

Dans les terrains récemment chaulés ou riches en calcaire, la sensibilité des adventices à TROPOTONE® peut se trouver amoindrie.

Le chardon, la fumeterre, le chénopode sont relativement plus sensibles au TROPOTONE® qu'au MCPA.

¹ La ravenelle résiste au TROPOTONE®, sauf au stade très jeune (2 feuilles). Les repousses de colza sont sensibles au stade 2 feuilles.

² Les meilleurs résultats sont obtenus en traitant les dicotylédones jeunes en conditions poussantes et les dicotylédones vivaces en cours de montaison (chardon). TROPOTONE® pénètre dans la plante en 3 à 4 heures.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

CONDITIONS D'APPLICATIONS

Culture de consommation

CULTURES DES USAGES HOMOLOGUÉS	CULTURES COUVERTES	DOSES RECOMMANDÉES	STADE D'APPLICATION
Graines protéagineuses	Pois d'hiver, pois protéagineux d'hiver et pois protéagineux de printemps. Uniquement pour une application au printemps.	2,5 à 3,5 L/ha	Appliquer impérativement avant la formation des boutons floraux, sur des plantes mesurant 10 à 15cm (3 à 6 entrenœuds formés)
Pois écosés frais	Pois de conserve	2,5 à 3,5 L/ha	

Culture porte-graines

CULTURES DES USAGES HOMOLOGUÉS	CULTURES COUVERTES	DOSES RECOMMANDÉES
Légumineuses fourragères porte-graine	Luzerne Sainfoin Trèfle incarnat Trèfles blanc, violet, de Perse	3,0 L/ha* 4,0 L/ha* 3,0 L/ha* 3,0-4,0 L/ha*

* Selon recommandation de la FNAMS

N.B. : **TROPOTONE®** ne doit pas être utilisé sur trèfle d'Alexandrie, lotier, vesce et luzerne (cultures de consommation).

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Sous l'influence de certains facteurs (situation, vent, température, etc...) les hormones herbicides risquent de provoquer, au voisinage de la zone d'application du traitement, des dégâts sur les cultures sensibles (vigne, arbres fruitiers, cultures légumières et ornementales, pépinières, lin, colza, tournesol, tabac, légumineuses, pomme de terre de plants, etc...). Il faut donc éviter l'entraînement du produit en prenant les précautions nécessaires. Ne traiter que par temps calme, sans vent (selon la réglementation en vigueur), de préférence à une température supérieure à 8°C et inférieure à 22°C. Il convient par ailleurs de nettoyer très soigneusement et de rincer le pulvérisateur aussitôt après le traitement. Dans la mesure du possible, il est préférable de réserver un appareil uniquement pour les désherbages. Toutes ces précautions devront être d'autant plus soigneusement respectées que la culture sensible sera proche de la culture traitée et de l'axe des vents dominants à l'époque du traitement.

MÉLANGES EXTEMPORANÉS

Bien suivre les recommandations particulières avec les formulations huileuses. Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

- Remplir à moitié d'eau la cuve du pulvérisateur.
 - Agiter le bidon et verser la dose de **TROPOTONE®** nécessaire.
 - Mettre en agitation et terminer le remplissage.
 - Maintenant en agitation durant le traitement.
 - Porter des gants, des vêtements et des lunettes de protection pendant toutes les phases de manipulation de la préparation.
- Eviter l'emploi d'eaux très calcaires qui pourraient insolubiliser une partie de la matière active et réduire l'activité herbicide.

PRÉVENTION ET GESTION DE LA RESISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à des modes d'actions différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, NUFARM SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

PROTECTION DE L'OPÉRATEUR ET DU TRAVAILLEUR

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.
Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Il convient de rappeler que l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections individuelles.

En tout état de cause, le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage de mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide, à votre partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPERATEUR PENDANT LES PHASES DE :			
	PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE
		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; PULVÉRISATION VERS LE BAS		
		TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE	
GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (Type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (Type A, B ou C)	Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables**
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1	EPI vestimentaire			EPI vestimentaire
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)	EPI partiel			EPI partiel
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14605+A1:2009	OU Type 3 ou 4			OU Type 3 ou 4
LUNETTES ou ÉCRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)				

*EN CAS D'INTERVENTION À L'EXTÉRIEUR ; DANS CE CAS, LES GANTS DOIVENT ÊTRE STOCKÉS ET PORTÉS À L'EXTÉRIEUR DE LA CABINE.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA CULTURE TRAITÉE.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR ET GESTIONS DES FONDS DE CUVE

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

ÉLIMINATION DU PRODUIT ET DE L'EMBALLAGE

Réemploi de l'emballage interdit.

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à une collecte organisée. Réemploi de l'emballage interdit.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

NUFARM SAS est partenaire de la filière ADIVALOR.

CLASSEMENT



DANGER

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H318 : Provoque de graves lésions des yeux.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P301+312 : EN CAS D'INGESTION : appeler un médecin, un centre antipoison en cas de malaise.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P330 : Rincer la bouche.

P391 : Recueillir le produit répandu.

P501 : Eliminer le contenu et le récipient via une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux conformément à la réglementation nationale.

Délai de rentrée : 24 heures

SPe2 : Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer en automne (sauf pour l'usage légumineuses fourragères porte-graine).

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SPe3 : Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone cultivée adjacente.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours des ferme ou des routes.]

STOCKAGE DU PRODUIT

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine fermé dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

PREMIERS SOINS

S'éloigner de la zone dangereuse

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste.

En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.

En cas d'intoxication animale : contacter votre vétérinaire.

EN CAS D'URGENCE

Composer le 15 ou le 112 ou contacter le centre anti-poison le plus proche

Centre anti-poison (numéro ORFILA) +33 1 45 42 59 59

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude, N° Vert : 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Les fiches de données sécurité sont disponibles sur internet : www.quickfds.com ou auprès de Nufarm SAS au 01 40 85 5115

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché délivrée par les autorités françaises compétentes. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

-  N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.
-  Protégez votre santé et celle de votre entourage.
-  Surveillez les conditions météorologiques.
-  Protégez les points d'eau.
-  Protégez les pollinisateurs.
-  Préservez la faune sauvage.



 D'INFOS SUR [HTTPS://PHYTEIS.FR/PHYTOPRATIQUE/](https://phyteis.fr/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI 

NUFARM SAS

Immeuble West Plaza - 11, rue du Débarcadère - 92700 Colombes

Tél: 01 40 85 50 50 / Fax: 01 47 92 25 45

<https://nufarm.com/fr/>